

4- Le contexte santé environnement*

La Martinique est un île où la densité de population, l'urbanisation anarchique de ces dernières années, l'activité agricole intensive et le boom de la consommation lié à l'élévation du niveau de vie ont créé une situation de dégradation de certains milieux et des risques potentiels pour la santé liés aux pesticides, à la pollution de l'air, à la gestion des déchets.

A cette situation due aux activités humaines s'ajoutent les aléas dus au climat tropical humide, qui est favorable au développement de risques parasitaires et à la transmission de maladies par insectes vecteurs.

1- Eau Potable

a) Les ressources naturelles

Le département possède un abondant réseau hydrographique avec plus de 70 cours d'eau dont la moitié environ est pérenne. Leurs bassins versants sont de taille modeste inférieure à 15 km² excepté ceux alimentant les rivières Capot, Lézarde, Salée et Pilote.

Les rivières du Nord, de taille importante, coulent dans des vallées encaissées entraînant des débits et des courants importants.

Les rivières du Sud, de petite taille, coulent dans des vallées larges. Le relief est plus doux, les pentes plus faibles (moins de 35 %). Le débit et le courant sont modérés sauf en période de crue. Ces rivières connaissent des étiages rapides du fait du climat et du relief aggravés par la nature du sol et la faiblesse des réserves souterraines. Les plus importantes sont la rivière salée et la rivière pilote.

La ressource en eau superficielle est globalement abondante mais elle se répartit inégalement dans le temps et l'espace.

En effet, si l'on considère la partie Nord et centre de l'île, en extrayant le Sud, on constate que celle-ci représente 82 % de la ressource annuelle écoulée pour 60 % du territoire.

Ce sont essentiellement les ressources superficielles qui sont utilisées pour répondre aux besoins en eau de la population.

En période de pluviométrie faible (carême), le volume capté est supérieur aux débits d'étiages des captages (débit d'étiage = volume maximum prélevable) et répond difficilement aux besoins en eau de la population.

Il existe des ressources souterraines potentiellement exploitables pour l'approvisionnement en eau potable.

La présence d'une ressource superficielle globalement suffisante et plus aisée à mobiliser explique sans doute le faible taux de connaissance et d'emploi des eaux souterraines en Martinique.

A ce jour cette ressource est donc assez peu utilisée. Les quelques utilisations concernent en fait surtout des particuliers ou activités et seulement 5 points d'alimentation à usage domestique.

Il existe des ressources souterraines potentiellement exploitables pour l'approvisionnement en eau potable.

En effet, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux a identifié les gisements potentiels suivants à explorer :

- Une nappe dans la plaine du Lamentin qui constitue à ce jour le gisement le plus important.
- Présence d'un potentiel intéressant sur la commune de Schoelcher pour 2500 m³/j
- Présence d'un potentiel intéressant sur le Nord Caraïbe à un niveau potentiel minimal de 4800 m³/j
- Existence d'une ressource potentielle sur la zone Nord Atlantique à un niveau de 1200 m³/j
- Présence d'un potentiel intéressant pour la moitié sud de l'île (sur plusieurs sites)

* source : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (2002)

b) Eau distribuée

36 Captages pour l'Approvisionnement de l'Eau Potable sont répartis sur le territoire et découpés en 5 secteurs :

- Nord / Nord Caraïbe :

Le secteur Nord est le plus arrosé et présente les reliefs les plus importants de l'île. Les rivières coulent avec de forts débits.

Le secteur Nord Caraïbe présente des débits moyens à faibles, voire des écoulements intermittents.

- Nord Atlantique :

Ce secteur est caractérisé par d'importants débits naturels réguliers soutenus par des ressources souterraines affaiblies en période de carême par les prélèvements.

- Centre et Sud Atlantique :

Les débits des rivières sont moyens à faibles dans le centre. Leur caractère torrentiel accentué par la déforestation et l'extension des surfaces cultivées génère une érosion des sols

- Sud Caraïbe:

Ce secteur est caractérisé par l'absence de ressources souterraines et superficielles exploitées. Les débits sont faibles

Dans le sud du secteur, les rivières ne sont pas pérennes et offrent de faibles écoulements.

Le volume prélevé dans le milieu naturel pour l'approvisionnement en eau potable est de 130000 mètres cube par jour, provenant à 95 % du réseau superficiel.

La prépondérance des prises en rivière en terme de volumes prélevés ne doit pas occulter le rôle primordial des sources, voire des forages, en particulier dans certains secteurs des communes du Nord de l'île où ils constituent l'essentiel des moyens de mobilisation, adapté jusqu'à ce jour à de faibles demandes locales.

Il faut également noter que d'une manière générale, les points de production sont suivis d'une usine de traitement d'eau potable, même dans le cas de desserte très éloignée comme c'est le cas pour l'usine de la Capot, dont une partie de la production parcourt plus de 30 km vers les zones de desserte du Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique.

La maîtrise d'ouvrage de l'alimentation en eau potable à la Martinique est assurée par 6 collectivités. Parmi celles-ci, une d'entre elles n'assure que des fonctions de mobilisation de la ressource sans compétence relative à la desserte : le Conseil Général.

La gestion opérationnelle des installations est assurée soit par des sociétés d'exploitation pour le Sud , le Nord Caraïbe et le Nord Atlantique soit en régie pour Fort-de-France.

Le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine représente près de 1100 prélèvements par an sur 162 points repartis sur :

- Les captages
- Les stations de traitement
- Les réseaux de distribution

La qualité bactériologique des eaux distribuée est satisfaisante avec 99 % de conformité en 2003.

Les eaux distribuées sont exemptes de pesticides à 99% en 2004.

Si à ce jour aucun périmètre de protection n'a été mis en place, tous les maîtres d'ouvrage se sont engagés dans la démarche.

L'ensemble des collectivités a confié la conduite d'opération au Conseil Général. Un groupe de travail a été constitué autour du Conseil Général et de la D.S.D.S qui associe les collectivités, les services de l'Etat concernés ainsi que la Chambre d'Agriculture.

c) Eaux conditionnées

- Eaux rendues potables par traitement :

La Pitonaise : eau provenant de la source Didier rendue potable après déferrisation, déminéralisation, arsenic et déminéralisation.

Compte tenu de la présence d'arsenic, de manganèse et de fer, à la source Didier, le contrôle sanitaire sera renforcé pour ses paramètres à raison d'un prélèvement par mois durant toute l'année 2005 (12 prélèvements de routine, 12 prélèvements pour contrôle renforcé et un prélèvement à l'émergence de la source Didier pour l'année 2005).

- Eaux de source

Lafort et Chanflor (56 prélèvements prévus en 2005)

- Eaux minérales

Didier : eau minérale naturelle gazeuse

Compte tenu de la présence d'arsenic, de manganèse et de fer, à la source Didier, le contrôle sanitaire sera renforcé pour ses paramètres à raison d'un prélèvement par mois durant toute l'année 2005 (12 prélèvements de routine, 12 prélèvements pour contrôle renforcé et un prélèvement à l'émergence de la source Didier pour l'année 2005).

Didier : eau plate

Compte tenu de la présence d'arsenic, de manganèse et de fer, à la source Didier, le contrôle sanitaire sera renforcé pour ses paramètres à raison d'un prélèvement par mois durant toute l'année 2005 (12 prélèvements de routine, 12 prélèvements pour contrôle renforcé et un prélèvement à l'émergence de la source Didier pour l'année 2005).

2- Eaux de Baignades

a) Ressources naturelles

L'espace marin martiniquais est riche d'importantes colonies de coraux de variétés diverses. Associés aux algues et herbes marines endémiques des Antilles, ils participent pleinement à la richesse et à la diversité des paysages des fonds atlantiques et caraïbes.

La mangrove constitue une spécificité biologique tropicale où se développe des conditions physiques ainsi qu'une vie faunistique et floristique spécifiques et très riches.

La superficie actuellement couverte par la mangrove est de l'ordre de 1800 ha dont près de 1300 ha pour la seule baie de Fort-de-France.

Symbolique des espaces littoraux de transition aux Antilles, elle est surtout dotée d'une richesse fonctionnelle et patrimoniale importante.

En 1999, une réflexion a été initiée visant à définir et mettre en place un réseau d'observation de la qualité du milieu marin afin d'évaluer les apports en sels nutritifs dans l'eau d'une part et de contaminants chimiques (métaux, pesticides...) d'autre part.

Cette réflexion nécessite notamment, avant mise en œuvre, de disposer d'éléments complémentaires d'appui concernant l'évolution des sels nutritifs en milieu marin tropical et la biologie de l'espèce retenue pour l'analyse des micro polluants.

Par ailleurs l'identification et la caractérisation des impacts de certaines pollutions insulaires toxiques sont mal connues, et notamment celles issues des pesticides.

b) Qualité des eaux

Le suivi de la qualité des eaux de baignade en mer et en rivière est assuré par la D.S.D.S qui opère des analyses bactériologiques sur 48 points de contrôle (45 en mer et 3 en rivière) tout au long de l'année, puisque les plages sont sujettes à une fréquentation permanente.

90 % des baignades sont conformes (classe A et B) en 2004 aux normes européennes et ne posent aucun problème pour la baignade.

La baisse de qualité par rapport à 2003 (100 % des baignades conformes) est principalement due aux épisodes pluvieux particulièrement intenses de l'année 2004.

	Nombres de plages
Classe A	19
Classe B	24
Classe C	5

3- L'agriculture et l'élevage

Les terres agricoles occupent environ 30 % de la superficie totale du département.

L'agriculture martiniquaise est à ce jour marquée par une prédominance de la culture de la banane, dont l'implantation s'est accélérée fortement depuis 1994.

La canne à sucre constitue la deuxième culture en place à la Martinique, pour la production de rhum et de sucre.

Elle est principalement localisée dans le centre et le Sud.

On constate également la présence notable d'ananas dans le Nord Atlantique.

Les cultures maraîchères sont présentes mais en proportion modeste.

On notera que l'agriculture « familiale » occupe une part notable des superficies, cette pratique se révélant courante près de la population martiniquaise.

Concernant la desserte en eau destinée à l'irrigation, elle se pratique selon deux modes : une desserte de type collectif, et une desserte de type individuel.

Les différents périmètres collectifs sont gérés soit par des Associations Syndicales opérant en régie ou par l'intermédiaire d'un fermier, soit par le département pour ce qui est du Périmètre Irrigué du Sud Est (PISE) alimenté par le barrage de la Manzo.

Une douzaine de périmètres d'irrigation compose la desserte collective ce qui représente environ 4000 hectares irrigués.

Les irrigations individuelles sont estimées à 180 points de desserte (source DAF 2005) ce qui représente une surface de 3000 hectares.

L'élevage (concernant 2 agriculteurs sur 3) et représentant 15 % de la valeur de la production agricole, à destination unique du marché local, est bien présent en Martinique, et notamment en ce qui concerne les porcs et les volailles.

Les bovins dont l'élevage est plutôt extensif ne présentent que peu de risque en terme d'impact environnemental.

La Martinique compte une porcherie soumise à autorisation et 36 soumises à déclaration ; cependant il est avéré que certains éleveurs déclarent moins de 450 têtes.

Concernant les porcheries, nous signalerons le problème que posent toutes les installations non déclarées dont la multiplication conduit à des impacts notables. La présence de nombreux de ces sites en bords de rivière dans les lits majeurs est préoccupante.

Pour les volailles, la Martinique compte deux élevages soumis à autorisation et 40 soumis à déclaration.

Les abattoirs, dont ceux de Saint-Pierre et du Lamentin, sont également des producteurs d'effluents chargés en matières organiques, matière en suspension et azote. Ils sont à ce titre des pollueurs potentiels.

4- Les Pesticides*

Pour lutter contre le charançon de la banane, un produit phytosanitaire à base d'organochloré, le chlordécone a été utilisé en Martinique jusqu'en 1993.

Dix ans après l'arrêt de l'utilisation des pesticides organochlorés, on observe une pollution environnementale importante des milieux et la présence de chlordécone a été détectée dans certains végétaux et animaux.

Des études réalisées depuis 1997 par les divers services de l'état concernés ont permis de mettre en évidence une contamination des sols et de certaines denrées alimentaires par des pesticides de la famille des organochlorés.

Il en résulte un potentiel d'exposition de la population par la contamination de la chaîne alimentaire dû à la bio accumulation de ces substances.

Sols

Un arrêté préfectoral oblige tous les agriculteurs à réaliser une analyse de leur sol avant de planter des tubercules ou alliacés. Cette procédure a permis d'acquérir de nombreuses données sur les sols.

Ainsi sur les 1400 analyses de sol effectuées sur des parcelles ayant pour vocation la culture de tubercules ou d'alliacées, environ 40% d'entre elles sont positives pour le chlordécone à des teneurs comprises entre 0.1 et 5 mg/kg pour la majorité. Ces résultats sont constants depuis le début de l'application de l'arrêté préfectoral.

Les zones de plus forte contamination potentielle se situent dans le nord atlantique et dans le centre.

Ces zones de culture intensive de la banane sont les plus favorables à une pollution par le chlordécone.

Une étude de cartographie de la contamination des sols en Martinique est en cours. Dans l'attente de ses résultats, un dispositif de gestion du risque mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture (décrit ci-dessous), contribue aujourd'hui à apprécier la situation des sols. Plus de 800 parcelles, vouées à la culture vivrière (plantes à tubercules) ou maraîchère (légumes racines et alliacées), ont été analysées entre mai 2003 et mai 2004.

Les analyses détectent la présence de chlordécone dans 45% d'entre elles (tableau 1). Il est vraisemblable que ces données sous-estiment la réalité dans la mesure où le dispositif en place écarte les cultures de banane actuelles ; seule l'étude cartographique permettra prochainement de disposer d'un état des lieux complet.

Les teneurs sont comprises entre 0.1 mg/kg et 0.5 mg/kg pour les deux tiers des parcelles, mais des valeurs supérieures à 5 mg/kg sont rencontrées dans certains cas. La contamination des sols semble la plus élevée dans les vingt premiers centimètres (E.GODARD, R.ACHARD et al.)

Ces données mettent en évidence la forte rémanence et la faible mobilité du chlordécone qui semble particulièrement bien absorbé par les complexes argilo-humiques ; ces derniers ont stocké l'insecticide en quantité suffisante pour entraîner une contamination chronique des eaux de drainage.

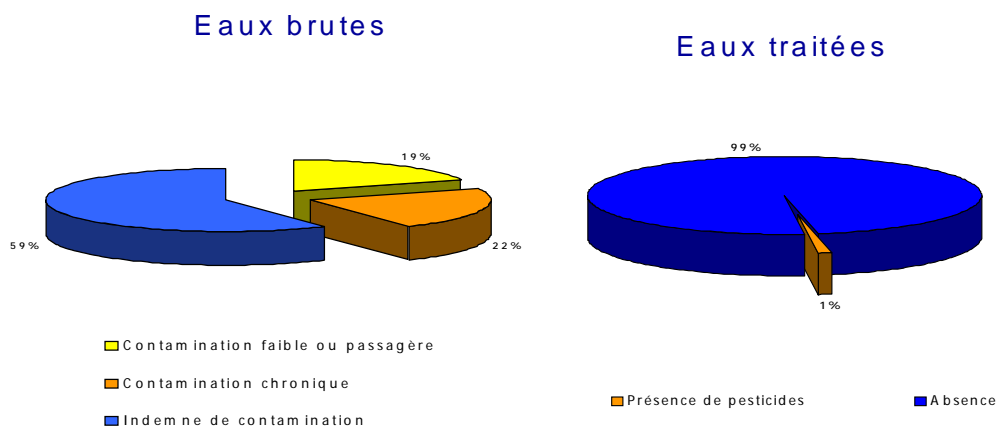
Eaux

En 1999, le niveau de contamination en organochlorés enregistré dans les eaux du forage de la source GRADIS ont conduit les autorités à fermer la ressource (les concentrations dépassaient 3µg/L).

Aujourd'hui le contrôle sanitaire des eaux destinés à la consommation humaine, effectué par la D.S.D.S., met en évidence une teneur moyenne en chlordécone variant entre 0.5 et 0.5 µg/L dans deux ressources superficielles importantes (Rivière Capot et Rivière Monsieur) et dans une ressource souterraine (Forage de Grande Savane). La rivière Capot draine un important bassin versant (56 km²) où la banane occupe plus de 1000 ha ; elle constitue la ressource majeure de la Martinique (25000 mètres cube / jour, soit 21 % du volume d'eau potable distribué) et vient d'appoint durant le carême (saison sèche) pour compenser les déficits de production des autres captages alimentant le sud du département. Depuis mars 2003, cette ressource est efficacement traitée par charbon actif (usine de VIVE). Ainsi les eaux de la Rivière Monsieur et du forage de Grande Savane sont encore traitées par dilution avec des eaux exemptes de contamination.

En dehors de ces cas, la majorité des captages AEP (approvisionnement en eau potable) sont situés dans des zones généralement abritées de l'activité agricole et donc des sources de pollution. Par contre, le suivi patrimonial de la qualité des eaux à l'aval des bassins versants, avec des teneurs comprises entre 0.2 et 1µg/L.

Depuis les premières mesures en 1999, les teneurs en chlordécone dans les eaux apparaissent remarquablement constantes dans le temps ; aucune diminution n'est enregistrée.



Végétaux :

Une étude conduite par la DSDS en 2001 montre la possibilité pour le chlordécone présent dans le sol de migrer dans certains légumes racines, tels que le « dachine » (nom local pour le tarot) et la patate douce. Depuis cette date, de nombreux résultats d'analyse sont venus confirmer cette possibilité de transfert du sol vers la plante : plans de surveillance mis en œuvre par la DAF/SPV et la profession agricole (FREDON, SOCOPMA) ou bien encore des plans de contrôle de la DRCCRF.

Par contre, toutes les analyses réalisées par ces mêmes organismes sur des légumes ou des fruits aériens (tomate, banane, concombre, agrumes), n'ont jamais conduit à la détection de chlordécone. Du fait du caractère non systémique de la molécule, nous considérons aujourd'hui, sous réserve de vérifications complémentaires, que seules les productions végétales souterraines sont exposés à une contamination (dachine, patate douce, igname, carotte, manioc, alliacés..)

Faune aquatique :

Une vaste enquête a été mise en œuvre en 2002 et 2003 par l'IFREMER et la DSDS d'une part et la DSV d'autre part , sur la présence de résidus organochlorés dans la chair de poissons et crustacés en milieu marin, continental (rivières) et en bassins d'élevage. Très lipophiles, les molécules organochlorés se concentrent dans les tissus adipeux. Comme le DDT, le chlordécone se concentre au long de la chaîne alimentaire (KERMARREC.1980 et SKAAR et al.1981). Les résultats montrent la contamination d'une gamme d'espèces très large, y compris chez les animaux marins pélagiques. Les teneurs les plus élevées sont enregistrées dans les poissons de rivière (tilapias), les crustacés et les poissons d'élevage (écrevisses et Saint Pierre).

Face à ces résultats, une mesure conservatoire a été prise sur la base du principe de précaution, interdisant par arrêté préfectoral, la « pêche à pied » en aval de la Rivière Lézarde, du fait de la consommation potentiellement importante par certaines populations des produits de cette pêche. Par ailleurs, un important bassin d'aquaculture a arrêté sa production de poissons (type Saint Pierre).

Viandes :

Les résultats des plans de surveillance conduits par la DSV en 2002 et 2003 font état de la présence dans certains cas de résidus d'organochlorés dans les viandes de bœuf, de porc, de mouton et de caprin. Le lait également se révèle parfois contaminé. Les résidus se concentrent quasi exclusivement dans le gras. Les

concentrations dépendent de l'importance des tissus adipeux dans ces viandes ou des taux de matières grasses dans les produits animaux.

Le groupement régional phytosanitaire (GREPHY), dont la constitution et le mandat sont fixés par les arrêtés préfectoraux du 31 juillet 2001 et du 07 juin 2004, réunit l'ensemble des acteurs concernés par la problématique de la contamination des eaux, des sols, des végétaux et des animaux par les produits phytosanitaires et leurs conséquences sanitaires que cela peut avoir sur la population martiniquaise.

Parallèlement, le GREPHY élabore et diffuse des documents de communication à destination du grand public et des professionnels.

Un **plan d'action organochlorés** a été décliné par le GREPHY en 2002 et comporte un ensemble de mesures permettant **l'évaluation de la pollution et du risque sanitaire** ainsi que la **gestion du risque environnemental et sanitaire**.

5- Les activités industrielles

Le tissu industriel martiniquais est principalement constitué de micro entreprises :

- 57 % entreprises individuelles.
- 2 % des installations ont plus de 20 salariés.

7595 entreprises de type artisanal ont été recensées : 39 % d'entre elles emploient entre 5 et 10 salariés.

L'artisanat de fabrication représente 24 % de l'ensemble.

Les secteurs prédominants en termes d'effectif sont le secteur agroalimentaire, dont 28% des entreprises ont plus de 10 salariés, et le secteur de l'énergie avec 22% du total.

La majorité des installations est de création récente (84 % des installations ont moins de 20 ans). Les activités sont regroupées dans le Centre de l'île (Schoelcher, Fort de France, Lamentin).

D'autres zones essentiellement artisanales se situent au Robert, à Trinité et à Ducos.

Il existe à la Martinique peu d'installations classées.

L'Inspection des installations classées en Martinique est placée sous l'autorité du Préfet, elle est assurée sur le plan opérationnel par :

- la Direction des Services Vétérinaires pour les élevages, les abattoirs et les exploitations agricoles
- la Direction de la Santé et du Développement Social pour les installations d'élimination des déchets métalliques et ordures ménagères.
- La DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche) pour toutes les autres activités.

Les installations classées suivies par la DRIRE représentent au début 2001, 99 ICPE dont :

- 38 installations autorisées
- 9 installations (hors carrières) en cours
- 23 carrières actives (dont 5 carrières en cours de renouvellement).
- 22 carrières inactives.

Ces chiffres cachent l'évolution rapide en la matière puisque le nombre d'ICPE contrôlées a été décuplé en 10 ans.

Parmi ces installations, on trouve la raffinerie de pétrole (SARA), une cimenterie, les deux centrales thermiques d'EDF, les distilleries, les carrières et certaines grosses industries alimentaires.

Une dizaine de sites répondant a priori aux critères ICPE exercent sans autorisation, dont 4 distilleries.

Certaines activités commerciales sont également susceptibles de porter préjudice aux milieux : entreprises de peintures en zone littorale, activités portuaires, stations de lavage auto très répandues.

Une étude récente engagée par la MISEE a permis d'estimer la charge polluante induite par les entreprises intervenant dans les secteurs industriels et agro alimentaire.

	MES	MO	N	P
Total charge polluante évaluée en équivalent habitant en kg / hab	879490	134565	36.965	1.429

Ces résultats bien que partiellement représentatifs proposent une première estimation des pollutions déversées directement dans le milieu naturel ou acheminés vers les stations d'épuration communales. Ils rendent compte notamment :

- de l'importance relative de chaque type de pollution
- du poids des industries minérales et des extractions dans la production des MES et de particules fines dans l'air.
- Du poids de l'industrie agroalimentaire dans les flux de pollution en matière organique
- L'évaluation de la charge en phosphore est peu significative et aucune autre évaluation des autres matières polluantes (hydrocarbures, substances toxiques,...) n'est aujourd'hui effectuée.

6- L'assainissement

La Martinique se caractérise par la mise en œuvre de solutions diverses en matière de traitement des eaux usées.

Ainsi, on peut distinguer :

- L'assainissement collectif pour lequel les bâtiments et les habitations sont raccordés à un réseau de collecte aboutissant à une station d'épuration des eaux usées. Les eaux ainsi traitées sont rejetées dans le milieu superficiel (rivière, mer, mangrove, ravine temporaire)
- L'assainissement individuel qui permet à chaque habitation ou bâtiment non directement raccordable à un dispositif collectif d'assurer individuellement la prise en charge du traitement des effluents. Ce dispositif, dont les modalités dépendent des configurations de terrain (sols, pente,...) s'appuie sur des capacités épuratoires des sols. Cette capacité doit être examinée préalablement.
- L'assainissement de type autonome qui correspond à la prise en charge des eaux usées de quelques maisons ou appartements par des micro-stations (communales ou privées) assurant le traitement de quelques dizaines à quelques centaines d'Equivalents Habitants. Leur mode de rejet peut être superficiel ou souterrain suivant les superficies disponibles et les capacités du sol.

A ce jour, le parc de stations est important du fait d'une part des conditions topographiques et d'autre part de la forte proportion de micro-stations en particulier, conséquence d'un développement non coordonné de l'urbanisation.

Le taux de population théoriquement raccordable au réseau collectif est de 47 % sur l'ensemble de la Martinique. Cette estimation reste théorique car il est avéré que des raccordements ne sont pas réalisés en zone urbaine.

Les 53 % restants sont théoriquement concernés par l'assainissement non collectif, or là encore il est clair qu'un nombre important de rejets se font sans dispositif adéquat, voire sans dispositif.

Concernant les matières de vidange de l'assainissement non collectif, elles proviennent des curages de fosses septiques ou des résidus de traitement des boues de stations d'épuration. Celles-ci sont évacuées en décharge, ce qui constitue à ce jour la seule filière d'élimination. La production actuellement évacuée (par les professionnels de l'hydrocurage et de la vidange) est de l'ordre de 1100 tonnes alors que la production théorique estimée est de l'ordre de trois fois plus.

7- Les déchets

300000 tonnes de déchets sont produits à la Martinique, dont 60 % d'ordures ménagères

Les déchets ménagers et assimilés ne font que très partiellement l'objet d'un traitement de valorisation.

Ils sont actuellement traités par l'incinérateur de la CACEM pour une fraction (1/3) et déposés en décharge pour les 2/3 restants.

L'organisation de l'élimination de ces déchets est fixée dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)

Pour les Déchets Industriels Spéciaux et les Déchets d'Activité de Soins et à Risques Infectieux, il faut se référer au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Spéciaux.

En 2003, 129 sites de décharges sauvages ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire (principalement des déchets inertes et des encombrants). Des efforts ont été faits par plusieurs communes pour en engager la résorption qui nécessite d'être poursuivie.

Les centres de stockage de déchets en activité posent des problèmes environnementaux (pollutions des milieux), de salubrité publique (prolifération des nuisibles) et de sécurité pour le personnel (conditions d'exploitation difficile et saturation des sites) et sécurité sanitaire (dégagement de pollutions lors des incendies et contamination des milieux par les lixiviats).

Les exploitants se sont engagés depuis 1998 dans la démarche de mise en conformité et de réhabilitation des décharges.

Les travaux et la fermeture des sites sont de nature à réduire l'impact des installations existantes.

Outre les problèmes sanitaires et environnementaux entraînés par la situation exposée, l'abandon ou le dépôt de déchets divers dans le milieu naturel a un impact négatif sur la valorisation touristique et les projets d'urbanisation des collectivités.

Des non-respects de la filière d'élimination pour certains déchets spécifiques ont été observés lors de la collecte des déchets d'OM.

Certaines de ces situations ont fait l'objet de procédure judiciaire et ont été sanctionnées (dépotage de matière de vidange dans une ravine, dépôt illégal de VHU, déchets toxiques mélangés aux OM...).

Pour certains déchets, la seule filière d'élimination possible est l'exportation (batteries, piles, amiante friable, réfiom, déchets phytosanitaires). La collecte de ce type de déchet s'organise et nécessite des structures de transits en nombre suffisant. En effet, le transport maritime de ces produits s'avère parfois problématique.

La Martinique, de part sa situation géographique et sismique est sujette à des risques naturels : cyclones, tremblement de terre qui peuvent occasionner une production importante et rapide de déchets en tout genre (Déchets du BTP, OM..). La prolifération des déchets en cas de crise est un point critique qui mérite de faire l'objet d'un plan d'urgence en cas de catastrophes naturelles.

Tous les équipements fixés par les plans ne sont pas opérationnels ce qui oblige à mettre en place des solutions transitoires à la limite de la réglementation (déchets d'animaux, déchets de l'assainissement...). Ces solutions transitoires consistent à la mise en décharge de ces déchets.

Etant donné l'importance de ce problème dans notre région, un thème transversal déchets sera inclus au PRSE sous la forme de sous-actions « Déchets » rattachées aux actions du PNSE.

8- Les insectes vecteurs de maladies humaines

La dengue est en pleine expansion dans le bassin Caraïbe où sa forme hémorragique a depuis le début des années 1980 été à l'origine de plusieurs centaines de décès.

En l'absence de vaccin et de traitement spécifique, la lutte contre le moustique vecteur demeure la seule manière de diminuer l'incidence de la maladie. Or les phénomènes de résistance aux insecticides s'amplifient.

En effet, 285 cas de dengue ont été détectés en 2003 et 310 en 2004.

Par ailleurs, les sérologies effectuées sur le cheptel équin et l'avifaune ont mis en évidence que le virus de West Nile s'était installé dans l'archipel guadeloupéen depuis 2002. Contrairement à la Guadeloupe, les sérologies réalisées sur les chevaux n'ont pas mis en évidence la circulation du West Nile Virus sur le département.

Bien qu'aucun cas humain n'ait été prouvé, le risque pour l'homme est réel.

9- L'habitat

L'existence d'un important secteur d'habitat spontané et précaire est une des caractéristique des départements et collectivités d'outre-mer.

En 2004, on dénombre en Martinique 95 quartiers d'habitat insalubre totalisant environ 5000 constructions.

Ces habitats précaire et insalubre peuvent être classés en fonction de la typologie des risques sanitaires prédominants :

- ◆ Sécurité : inondations, glissement de terrain, destruction du bâti notamment par des phénomènes naturels (cyclone, séisme, volcanisme)
- ◆ Risque hydrique et vectoriel : accès à l'eau potable , équipement sanitaire, assainissement, évacuation des eaux pluviales.
- ◆ Risque épidémique : Promiscuité, densité du bâti, hygiène de l'habitat, ventilation, isolation thermique et phonique.

L'ensemble des opérations engagées depuis 1977 représente une population de 11500 habitants dont plus de la moitié (54 %) sont des habitants de Fort de France.

En 2004, on dénombre encore 95 quartiers d'habitat insalubre à traiter dont 71 hors de l'agglomération foyale et totalisant environ 5000 constructions.

Malgré la transformation évidente des anciens bidonvilles et le succès relatif de la politique de résorption de l'habitat insalubre, les efforts entrepris manquent de constance.

En effet, la lourdeur des procédures, la difficulté à résoudre les problèmes de relogement et la durée de réalisation des opérations qui s'étend sur 10 ans démotive les élus et décrédibilise l'action de l'Etat. A cela s'ajoute la réglementation régissant les 50 pas géométriques, sites sur lesquels sont situés la majorité des quartiers d'habitat spontané et insalubre.

10- Les évènements climatiques extrêmes

Contexte volcanique

La nature même de la géologie de l'île positionne la Martinique comme un site à volcanisme actif, puisque les dernières éruptions de la Montagne Pelée date de moins d'un siècle. La partie Nord reste la plus sensible compte tenu de la position de la Pelée, mais l'ensemble de l'île est concerné par cette vulnérabilité importante, aux écoulements de laves, mais également aux projections de matériaux et aux émissions de produits toxiques.

Contexte sismique

Par ailleurs, du fait de sa position dans l'Arc Antillais, la Martinique est classée en zone sismique 3 par décret.

Dans l'éventualité d'un séisme de magnitude élevée des pertes humaines et des dégâts matériels importants sont à redouter étant donné la faible proportion de constructions aux normes anti-sismiques.

Lors de ces situations extrêmes, les risques sanitaires sont très importants et ils nous a semblé pertinent d'inclure au PRSE le travail réalisé pour définir un programme de surveillance épidémiologique et élaborer un guide de conduite à tenir en situation post-catastrophe naturelle.

Le système devra être capable de détecter tout phénomène de nature épidémique, y compris les problèmes sanitaires non infectieux liés aux modifications de l'environnement liées à l'événement climatique.

Le guide précisera les conduites à tenir selon l'impact de l'événement (exemples : prise en charge d'un grand nombre de décès, évaluation de la situation de la distribution de l'eau potable..)

11- Santé au travail

90% des entreprises martiniquaises sont des PME-PMI, difficiles à sensibiliser directement. Certaines d'entre elles commencent à s'organiser pour prendre en charge la prévention du risque professionnel.

Avec 1.395 accidents du travail déclarés en 2003, la Martinique enregistre une baisse de 22% des risques professionnels. Ce résultat est encourageant, d'autant qu'il confirme la tendance à la baisse enregistrée depuis plusieurs années, même si certains secteurs professionnels comme le BTP, la Métallurgie ou encore l'Agriculture, restent problématiques.

Par contre, la durée moyenne d'un AT ne cesse de croître au fil des ans. Elle atteint maintenant 40 jours, et les indemnités journalières représentent environ 2/3 du montant de la réparation.

Les maladies professionnelles (MP), dont les critères de reconnaissance ont été élargis, progressent également. Les plus fréquentes sont les troubles musculo-squelettiques (TMS) composés des affections péri articulaires et du rachis lombaire, suivies des problèmes d'eczémas allergiques et de surdité.

Partant de ce constat, les partenaires sociaux ont procédé à l'actualisation des orientations à moyen terme de la politique de prévention de la Branche AT/MP de la Sécurité Sociale. Le réseau Prévention des CRAM-

CGSS dispose ainsi de sa feuille de route pour les années à venir. En Martinique, il se mobilisera sur quatre thèmes de prévention nationaux communs :

- construire un plan d'actions de prévention des cancers professionnels (**action 38**) ;
- prévenir les TMS (**action 23**);
- promouvoir la prévention du risque routier encouru par les salariés ;
- développer la formation de relais et d'acteurs de prévention au sein des entreprises, afin de renforcer l'implication de l'ensemble de nos partenaires.

12- Transport

La Martinique est marquée par une utilisation importante de l'espace par des activités humaines. L'importante densité de population (347 hab / km²) illustre relativement bien cet état de fait, surtout si l'on considère qu'une partie du territoire n'est que très difficilement aménageable notamment du fait des reliefs dans le Nord (Montagne Pelée, Pitons du Carbet) : la densité effective du Centre et du Sud est donc bien plus importante.

Les transports collectifs sont organisés uniquement dans la partie centre de l'île (réseau de bus organisé sur Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher, Saint-Joseph).

Une navette maritime existe entre Trois îlets (Sud Caraïbe) et Fort-de-France.

Au départ des communes, le mode de transport collectif le plus utilisé est le « taxi collectif » qui permet de couvrir l'ensemble du territoire. L'inconvénient de ce réseau est le manque d'organisation et d'horaire qui rebute beaucoup de passagers.

Le transport individuel est prépondérant, la voiture occupe une très forte place avec 250000 véhicules pour 387000 habitants qui génère un trafic très important et des embouteillages permanents dans les communes du Centre.